



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 janvier 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)

#### SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et adjointe à la direction générale

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017
  - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016
- 2 Direction générale et ressources humaines
  - 2.1 Autorisation de signature - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC - rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
  - 2.2 Acceptation - Démission d'un poste de pompier
  - 2.3 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition des lots 2 990 218 et 2 993 438, cadastre du Québec
  - 2.4 Tenue d'un scrutin référendaire - Règlement 601-22-3 - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
  - 2.5 Autorisation de signature - Entente de principe - Raccordement du réseau des eaux usées de Val-Morin vers Val-David
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
  - 3.2 Approbation budget 2017 - Office municipal d'habitation
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Recommandation de paiement / Décompte numéro 1 - Nordmec Construction - Groupe électrogène puits St-Adolphe



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.2 Recommandation de paiement numéro 4 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016
- 5 Urbanisme et environnement
  - 5.1 Adhésion annuelle - Association québécoise d'urbanisme
  - 5.2 Demande d'aménagement de terrain: 1648-1670, route 117
  - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: Lot 2 990 854, chemin de la Rivière
  - 5.4 Demande de construction: Lot 2 989 742, rue des Muguets
  - 5.5 Autorisation - Adhésion 2017 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- 6 Loisirs et culture
  - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
  - 6.2 Autorisation - Programme Emplois d'été Canada 2017
  - 6.3 Adhésion annuelle - Conseil de la culture des Laurentides
  - 6.4 Adhésion annuelle - Les Arts et la Ville
  - 6.5 Autorisation - Dépôt de projet Lab culturel
  - 6.6 Autorisation - Marathon du P'tit train du Nord
  - 6.7 Autorisation - Contribution financière - Centraide Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides
  - 6.8 Nomination - Comité d'analyse des demandes d'aide financière - Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
  - 6.9 Autorisation - Aide financière - Lézarts Loco - 2017-2018-2019
- 7 Avis de motion
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
  - 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En ce début d'année, je veux vous entretenir sur notre proverbiale capacité d'accueil, d'acceptabilité des différences, de générosité et de soutien. Je viens donc vous parler de mon coup de cœur de décembre et de sa suite en 2017. Loin de moi vouloir prendre la place des auteurs de ce bon coup, mais je vais vous raconter ce que j'ai vécu avec eux.

Vous vous rappelez sûrement que des familles de notre village se préparaient à parrainer une famille syrienne. Des levées de fonds et des articles dans les journaux en faisaient mention. Tout ce beau monde attendait impatiemment en préparant un logement et tout semblait concorder pour se concrétiser au printemps 2017.

Mais ne voilà-t-il pas que le 11 décembre 2016, le gouvernement canadien a décidé d'envoyer une dizaine de familles de réfugiés dans les Laurentides. Branle-bas de combat au Coffret, à Saint-Jérôme, pour trouver des logements pour accueillir ces personnes. Nos citoyens impliqués dans le 1<sup>er</sup> projet ont décidé de s'investir dans cet accueil inusité en devant les préparatifs pour dépanner à court terme. Tout se bousculait, il fallait terminer le logement, il fallait aussi se mobiliser pour les accompagner, amoindrir le choc culturel et le choc climatique. Il fallait aussi des interprètes, car, contrairement à ceux qui vont arriver plus tard, ceux-ci ne parlent ni français, ni anglais.

C'est incroyable ce qu'il faut de capacité d'adaptation à ces personnes déplacées. Débarquées de l'avion le 11 décembre à Montréal, transférées à Saint-Jérôme le 12, arrivées à Val-David le surlendemain... avec 2 garçons de 2 et 3 ans et la maman enceinte de deux mois après avoir vécu 3 ans en camp de réfugiés puisque leur ville a été une des premières à être bombardée!

C'est un peu par hasard que je me suis retrouvée pour les accueillir en même temps qu'une douzaine de nos concitoyens impliqués. Cette famille syrienne était consciente qu'elle arrivait dans le logement préparé pour d'autres et que leur migration n'était pas terminée. Les enfants se sont vite apprivoisés, mais l'inquiétude palpable des parents d'arriver dans un paradis pour devoir encore faire face à l'inconnu dans quelques mois déchirait tous ceux qui étaient présents. On m'a demandé d'aller les rassurer, car ma conviction profonde est que c'est une communauté qui les accueille. Nous allons nous mobiliser pour les garder afin que cesse leur itinérance. Notre village et ses habitants vont les adopter et faciliter leur intégration, j'en suis convaincue.

Dans la maison où le couple Forget-Laperrière a préparé un nid douillet, j'y ai vu ce que Val-David compte de plus beau! Une heure avant l'arrivée de cette famille, tout le monde s'affairait à terminer le comptoir de cuisine, à poser les cadres, à balayer, à peindre, à faire du thé, apporter des biscuits, allumer le poêle, sortir les jouets, les coussins... Des documentaristes de chez nous y filmaient même pour la CBC!!!!!!!

Belle expérience de vie! Pour moi, c'était un moment comme seuls les citoyens de notre village de Val-David peuvent permettre de créer. BEAU!!!!!! FANTASTIQUE!!!! CHALEUREUX!!!!!! Jamais je ne dirai assez combien j'aime ce village et les gens qui y habitent!!!!!! J'en suis marquée à vie!

Et si je vous raconte tout ça, c'est que pour le moment une poignée de personnes très impliquées assurent l'accompagnement, le transport, le soutien, mais dans les mois qui viennent si d'autres besoins surgissent, toute notre communauté sera informée et ceux qui pourront apporter leur contribution seront les bienvenus. Plusieurs jeunes familles vont les aider à s'intégrer et les bénévoles les accompagneront à l'épicerie et à la pharmacie alors, si vous les rencontrez offrez-leur un sourire pour réchauffer leur cœur!



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Je sais bien que chez-nous aussi il y a de la misère, chez-nous aussi des personnes se retrouvent dans des situations précaires. Les comparaisons n'ont pas à se faire compétition. Équité et justice sociale vont de pair. Si nous cherchons tous à aider notre voisin, à soutenir des causes et à partager, chacun à notre façon, le monde n'en sera que plus beau!

17-01-001

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit adopté,  
tel que présenté, en y retirant toutefois le point 5.3.

**ADOPTÉE**

17-01-002

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2016

**ATTENDU QUE** les membres du conseil n'ont pas reçu une copie  
complète des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre  
2016 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016 au moins  
vingt-quatre (24) heures avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière adjointe a lu, séance tenante, les  
procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal reporte l'adoption du procès-verbal de la séance  
ordinaire du 13 décembre 2016;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances  
extraordinaires du 20 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-01-003

### 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC - RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David doit réaliser des  
travaux d'égouts et d'aqueduc sur 260 mètres, projetés dans les rues  
1024



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Municipalité doit demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc;

**ATTENDU QUE** les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par Les Consultants S.M. inc.;

**ATTENDU QUE** la demande de certificat d'autorisation doit être préparée et signée par un ingénieur ou par le requérant;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate Les Consultants S.M. inc. à présenter les plans et devis du projet d'égouts et d'aqueduc au MDDELCC dans le but d'obtenir l'autorisation requise en vertu de l'article 32 pour effectuer ces travaux, au coût de 654 \$ payable à l'ordre du ministre des Finances;

**QUE** le conseil municipal accepte les plans et devis préparés par Les Consultants S.M. inc. et autorise ces derniers à préparer et transmettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande d'autorisation;

**QUE** le conseil municipal s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

### **ADOPTÉE**

17-01-004

### **2.2 ACCEPTATION - DÉMISSION D'UN POSTE DE POMPIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de monsieur Jean-Pierre Monast de son poste de pompier pour la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

17-01-005

### **2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DES LOTS 2 990 218 ET 2 993 438, CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire acquérir les lots 2 990 218 et 2 993 438, cadastre du Québec, lesquels sont adjacents au parc régional de Val-David-Val-Morin;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité des lots 2 990 218 et 2 993 438, au cadastre du Québec, pour la somme de 3 800 \$ qui sera puisée à même le fonds de parc;

**QUE** le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

**QUE** tous les frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

### ADOPTÉE

17-01-006

#### 2.4 TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE - RÈGLEMENT 601-22-3 - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 novembre 2016, les règlements 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 lesquels modifient le règlement de zonage numéro 601, afin notamment d'apporter certaines modifications;

**ATTENDU QUE** suivant ces adoptions, trois registres ont été tenus le 6 décembre 2016, conformément à la procédure d'enregistrement prévue aux articles 535 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 13 décembre 2016, les certificats attestant des résultats des registres ouverts concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 ont été déposés et que selon les résultats, les règlements 601-22-3 et 601-22-4 doivent faire l'objet de scrutins référendaires, conformément à la LERM;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère opportun de tenir un scrutin référendaire quant au règlement 601-22-3, dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile";

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 558 de la LERM, le conseil municipal doit fixer la date du scrutin référendaire, lequel doit se tenir dans les 120 jours de la date de référence, soit le 8 novembre 2016, étant le jour d'adoption du règlement visé;

**ATTENDU QUE** le scrutin doit être tenu un dimanche;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal fixe la date du scrutin référendaire portant sur le règlement 601-22-3 dont l'objet est d'inclure à la grille des spécifications de la zone H-32 l'usage : "service / commerce à domicile" au **dimanche 5 mars 2017**, le tout conformément aux dispositions de la LERM.

### ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

17-01-007

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PRINCIPE - RACCORDEMENT DU RÉSEAU DES EAUX USÉES DE VAL-MORIN VERS VAL-DAVID

**ATTENDU** les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité possède et gère un système de traitement et d'assainissement des eaux usées par étangs aérés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) souhaite raccorder le réseau des eaux usées de la Municipalité de Val-Morin à la station d'épuration de Val-David;

**ATTENDU QUE** les conseils municipaux de Val-Morin et de Val-David ont adopté des résolutions visant le dépôt d'une demande d'aide financière relative à un projet de station d'épuration conjointe et de réseau collecteur des eaux usées, et que ces projets ont été jugés prioritaires par le Ministère, les demandes ayant été retenues à des fins d'aide financière au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU QUE** dans l'attente des travaux à la station, Val-Morin désire y acheminer les eaux usées du réseau existant dans le secteur du village via un nouvel intercepteur qui sera construit sur la rue de la Rivière raccordant aussi les résidences sises sur cette rue;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige notamment que les parties conviennent d'une entente relative aux travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station préalablement au raccordement du réseau de Val-Morin à celui de Val-David;

**ATTENDU QUE** certaines données financières et techniques requises pour la signature d'une telle entente sont toujours inconnues des parties;

**ATTENDU QU'**en contrepartie, les parties s'entendent sur les principes devant déterminer les modalités de l'entente à intervenir entre elles quant aux travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de principe visant à établir les modalités de raccordement du réseau des eaux usées de la Municipalité de Val-Morin à la station d'épuration de Val-David.

**ADOPTÉE**

### 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-01-008

#### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1027



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2016, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 161774 à 161993                      767 527,83 \$

**ADOPTÉE**

17-01-009

### 3.2 APPROBATION BUDGET 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal  
d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 72 158 \$

DÉPENSES: 94 445 \$

Déficit d'exploitation: 22 287 \$

Contribution SHQ: 20 058 \$

Contribution Val-David: 2 229 \$

**ADOPTÉE**

## 4 TRAVAUX PUBLICS

17-01-010

### 4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - NORDMEC CONSTRUCTION - GROUPE ÉLECTROGÈNE PUIITS ST-ADOLPHE

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 16 décembre 2016,  
transmise par monsieur Tony Fichora, ingénieur de la firme DWB  
consultants, relativement au décompte numéro 1 concernant le groupe  
électrogène du puits St-Adolphe;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à  
Nordmec Construction la somme de 30 115,06 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**





N° de résolution  
ou annotation

17-01-011

*note au procès-  
verbal.*

*À la séance du  
14 février 2017  
dans la résolu-  
tion no 17-02-027,  
M. Alain Tousignant  
a déclaré un  
intérêt pécu-  
niaire indirect.*

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 22 décembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 3 662,49 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-01-012

### 5.1 ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise de l'urbanisme, au coût de 569,13 \$ taxes incluses, des personnes suivantes:

- M. Nicolas Lesage, directeur du service de l'urbanisme;
- M. Guillaume Fortier, adjoint au service de l'urbanisme;
- M. Denis Charlebois, conseiller municipal;
- Messieurs Robert Raymond, Paul Blais, Jason Stock, Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon, membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

17-01-013

### 5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1648-1670, ROUTE 117

**DEMANDE** de monsieur Raynald Tisseur concernant le projet d'aménagement de terrain incluant l'éclairage extérieur au 1648-1670, route 117.

**ATTENDU QUE** les aménagements paysagers proposés doivent être prédominants par rapport aux espaces fonctionnels de circulation et de stationnement;

**ATTENDU QUE** l'emprise de la route 117 doit prévoir un aménagement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

paysager composé de plantations massives d'espèces indigènes afin de créer un corridor visuel paysager continu et constant;

**ATTENDU QUE**, dans la mesure du possible, les entrées charretières doivent être communes et contribuer à la sécurité des usagers sur la route 117;

**ATTENDU QUE** les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraison, des accès et des bâtiments doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

**ATTENDU QUE** la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil refuse le projet d'aménagement de terrain incluant l'éclairage extérieur numéro 2016-00072 au 1648-1670, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 4 novembre et 5 décembre 2016.

### ADOPTÉE

#### 5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: LOT 2 990 854, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

RETIRÉ

#### 5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 742, RUE DES MUGUETS

**DEMANDE** de monsieur Jean St-Louis concernant le projet de construction sur le lot 2 989 742, rue des Muguets.

**ATTENDU QUE** la demande n'est pas claire et précise puisque le plan de construction est erroné (balcon);

**ATTENDU QUE** les travaux de terrassement et de gazonnement doivent se limiter à certaines parties du site et ultimement, à proximité du bâtiment principal de manière à préserver l'état et l'aspect naturel du terrain;

**ATTENDU QUE** le projet de construction doit prévoir des éléments en saillies et des éléments architecturaux décoratifs faisant partie intégrante de l'architecture;

**ATTENDU QUE** les façades du bâtiment devraient s'inspirer des recommandations émises par le service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);

**ATTENDU QUE** la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal refuse le projet de construction numéro 2016-00071 sur le lot 2 989 742, rue des Muguets, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

17-01-015

### 5.5 AUTORISATION - ADHÉSION 2017 - CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion de messieurs Nicolas Lesage, directeur du service de l'urbanisme et Guillaume Fortier, adjoint au service de l'urbanisme, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2017, aux coûts respectifs de 402,41 \$ et 258,69 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

17-01-016

### 6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

**ATTENDU** les demandes d'aide financière reçues et les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire Fonds Les Abeilles :

- 25 \$ - École intégrée St-Jean-Baptiste;
- 2 500 \$ - Club des Vals Heureux.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-01-017

### 6.2 AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017, notamment pour le camp de jour et le bureau touristique;

**ATTENDU QUE** les demandes de financement doivent être présentées avant le 20 janvier 2017;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice du service loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017 et autorise cette dernière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

17-01-018

### 6.3 ADHÉSION ANNUELLE - CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2017 au Conseil de la culture des Laurentides, et ce, au coût de 85,00 \$ taxes non applicables.

**ADOPTÉE**

17-01-019

### 6.4 ADHÉSION ANNUELLE - LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2017 au réseau Les Arts et la Ville, et ce, au coût de 150 \$, taxes non applicables.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

17-01-020

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 6.5 AUTORISATION - DÉPÔT DE PROJET LAB CULTUREL

**ATTENDU** l'appel de projets reçu de Culture pour tous, notamment du Lab culturel;

**ATTENDU QUE** le Lab culturel désire appuyer des projets innovants, permettant d'améliorer l'accès ou la participation des citoyens à l'art et la culture d'ici par le numérique;

**ATTENDU** un soutien financier au projet si le projet municipal était retenu;

**ATTENDU QUE** le 100e anniversaire de Val-David sera en 2021 et qu'il est souhaitable d'amorcer la cueillette d'informations en utilisant le numérique;

**ATTENDU QUE** la date limite pour le dépôt de candidature est le 12 janvier 2017;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles, à soumettre un projet intitulé "*Raconte moi Val-David*".

#### ADOPTÉE

17-01-021

### 6.6 AUTORISATION - MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD

**ATTENDU** la demande officielle de monsieur Alain Bordeleau, marathonien aux Jeux Olympiques de 1984 et titulaire de plusieurs distinctions;

**ATTENDU** la lettre d'intention de la Municipalité signée en mai 2016, confirmant son engagement et son soutien à cet événement conditionnellement aux exigences à rencontrer pour une autorisation finale;

**ATTENDU QUE** l'organisation du Marathon du P'tit train du Nord devait fournir à la Municipalité toutes les pièces et autorisations pour la tenue de cet événement;

**ATTENDU** les démarches faites par le service loisirs et culture auprès de la Régie incendie des Monts quant à la validation du parcours quant à sa sécurité;

**ATTENDU** le dossier exemplaire et l'expertise de l'organisation;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement *Marathon du P'tit train du Nord* le 22 octobre 2017;

**QUE** le conseil municipal autorise qu'un soutien en ressources techniques



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et humaines soit offert, selon la capacité et la disponibilité des ressources.

**ADOPTÉE**

17-01-022

### 6.7 AUTORISATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRAIDE GATINEAU - LABELLE - HAUTES LAURENTIDES

**ATTENDU** la demande de monsieur Sylvain Mainville quant à une 4e levée de fond au profit de CENTRAIDE Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides pour l'achat d'une paire de billet pour le souper spaghetti du 21 janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise une contribution financière d'une somme de 100 \$ au bénéfice de l'organisme Centraide Gatineau - Labelle - Hautes Laurentides dans le cadre de leur souper spaghetti devant se tenir le 21 janvier prochain.

**ADOPTÉE**

17-01-023

### 6.8 NOMINATION - COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

**ATTENDU QU'**il est opportun de nommer un membre du conseil municipal pour qu'il siège au Comité d'analyse des demandes d'aide financière;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le vote:

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 3

Vote contre l'adoption de la résolution : 1

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Denis Charlebois membre du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

**QUE** la présente résolution abroge toute autre disposition de toute autre résolution irréconciliable avec les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

17-01-024

### 6.9 AUTORISATION - AIDE FINANCIÈRE - LÉZARTS LOCO - 2017-2018-2019

**ATTENDU QUE** le conseil municipal continue de reconnaître le



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

dynamisme de Lézarts Loco, souhaitant toutefois le faire par le biais d'une résolution édictant les modalités des versements de l'aide financière;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal octroie à l'organisme Lézarts Loco une aide financière pour les années 2017, 2018 et 2019 de 26 000 \$, payable en 4 versements de 6 500 \$, les 15e jour des mois de février, mai, août et septembre 2017, 2018 et 2019.

**ADOPTÉE**

### 7 AVIS DE MOTION

Aucun point

### 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

### 9 RÈGLEMENTS

Aucun point

### 10 VARIA

Aucun point

### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

#### 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 décembre 2016.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-01-025

## 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 10 janvier 2017 soit levée à 20h59.

**ADOPTÉE**





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson  
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson  
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière